



Centre CAREL

Règlement intérieur

2022-2023

Présentation

Le Centre d'Accueil Replonges Loisirs est géré par une association loi 1901, dont les membres du bureau sont tous des bénévoles.

Notre structure d'accueil met en œuvre les moyens matériels et humains ainsi que l'organisation qui concourent à leur bien-être, à leur repos, et à leur développement.

Le centre accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans de Replonges et des communes extérieures dans la limite des places disponibles. Les enfants sont partagés en 3 groupes : les 3-5 ans, les 6-8 ans et les 9-12 ans.

Le centre est ouvert toutes les vacances scolaires hors jours fériés (sous réserve d'un minimum de 8 enfants inscrits) et les mercredis de l'année scolaire.

Le centre propose une sortie ou un intervenant par semaine, ainsi que des veillées pendant les petites vacances et des mini-camps durant l'été.

Article 1 : Modalités d'admissions

Pour qu'un enfant puisse fréquenter le Centre d'Accueil Replonges Loisirs, son responsable légal doit :

- Être adhérent à l'association CAREL, (cotisation renouvelable toutes les années civiles)
- Remplir et compléter le dossier d'inscription (renouvelable toutes les années civiles)
- Fournir les pièces nécessaires au dossier d'inscription
 - Fiche de renseignement (une par famille)
 - Fiche sanitaire (une par enfant)
 - PAI (Projet d'accueil individualisé)
 - Assurance scolaire/responsabilité civile
 - N° allocataire, quotient familial de la CAF à jour à justifier pour chaque mois.
 - Photocopie du carnet de vaccination
 - Justificatifs CAF et comités d'entreprise pour les personnes ayant des droits.
 - Chèque de caution de 200€ pour les mercredis uniquement
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre en signant sur la fiche de renseignement et en m'engageant à le respecter. L'ensemble des pièces est disponible sur notre site internet.

L'admission d'un enfant atteint d'un handicap ou d'une affection chronique sera étudiée en commun par la direction, le médecin traitant, les parents et un représentant de l'association afin de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Article 2 : Conditions générales d'accueil

✧ Accueil vacances

L'enfant est accueilli en journée complète avec repas et goûter inclus au centre de loisirs.

Accueil le matin entre 7h15 et 9h00. Départ entre 17h00 et 18h30.

Il est demandé aux responsables légaux le respect des horaires indiqués afin de garantir un temps d'activité optimal.

Ces horaires peuvent être modifiés pour des raisons de sorties planifiées ou pour des raisons d'organisations. Dans ce cas, les familles sont averties au préalable par e-mail.

Le matin les responsables légaux doivent obligatoirement confier leur enfant à l'animateur et le soir le récupérer auprès de ce dernier après un émargement obligatoire sur notre feuille de consommation (horaires + nom + qualité + signature).

Autorisation d'accompagnement : Les enfants pourront quitter le centre accompagné par une tierce personne majeure dans la mesure où celle-ci figure sur la fiche de renseignements administratifs remplie lors de la première inscription annuelle.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Dans le cas où des retards répétitifs seraient engendrés sur les horaires d'accueil, une décision sera prise et majorée à la famille concernée soit 5€ les 5 minutes.

✧ Accueil mercredi

L'enfant est accueilli selon plusieurs options cochées dans notre lien Google forms envoyé par e-mail une fois par mois sur internet. Une confirmation vous sera donnée pour validation de l'inscription. Sans cette confirmation, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Pour tous changements ou rajouts, chaque famille aura jusqu'au mardi 14h00 (avant le mercredi) pour prévenir la directrice. Dans le cas contraire, la journée sera facturée.

Accueil le matin entre 7h15 et 9h00. Départ entre 17h00 et 18h30.

Plusieurs choix sont possibles :

- **matin sans repas : de 7h15 à 12h00 – 12h30**
- **matin avec repas : de 7h15 à 13h30 – 14h00**
- **après-midi avec repas : de 12h00 – 12h30 à 18h30**
- **après-midi sans repas : de 13h30 – 14h00 à 18h30**
- **journée complète : de 7h15 à 18h30**

✧ Repas

Les enfants bénéficient de repas confectionnés par un professionnel de la restauration sauf dans les cas d'atelier cuisine où les enfants peuvent préparer le repas à l'aide d'un responsable.

Ils sont pris tous les jours dans la cantine scolaire de Replonges. Un goûter leur est distribué entre 16h00 et 16h30.

Un pique-nique et goûter leur sont fournis pour les jours de sortie.

✧ Encadrement

L'encadrement des enfants est assuré par une directrice diplômée BP JEPS LTP ainsi qu'une équipe d'animation composée d'animateurs diplômés, de stagiaires et d'animateurs non diplômés. Le Centre d'Accueil Replonges Loisirs est agréé par le ministère de la Jeunesse et des sports (SDJES). La réglementation impose un taux d'encadrement dans les accueils de loisirs qui est de :

Les mercredis :

- Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, soit 20 places maternelles.
- Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans, soit 34 places primaires.

Les vacances :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

La capacité d'accueil dans nos locaux est de 80 enfants maximums.

Le centre se réserve le droit de refuser une inscription un jour donnée s'il n'a pas le nombre d'animateurs requis ou par dépassement du nombre d'enfant.

Article 3 : Modalités d'inscriptions

Mercredi :

Nous disposons d'un lien internet vous permettant de faire vos inscriptions en ligne tous les mois. Une confirmation vous sera donnée pour validation de l'inscription. **Sans cette confirmation, l'inscription ne sera pas prise en compte.**

La facturation vous sera envoyée par e-mail à la fin de chaque mois.

Vous pouvez inscrire vos enfants en journée, demi-journée avec ou sans repas jusqu'au mardi après-midi 14h00. *Pour tous changements ou rajouts, chaque famille aura jusqu'au mardi 14h00 (avant le mercredi) pour prévenir la directrice. Dans le cas contraire, la journée sera facturée.*

Vacances :

Nous proposons aux familles deux dates de permanence d'inscriptions au centre de loisirs (un mercredi soir et un samedi matin) 4 à 3 semaines avant la période. Le règlement se fait sur place afin de réserver vos besoins par chèque, chèque vacances ou espèces.

L'inscription est considérée comme validée lorsque toutes les pièces du dossier d'inscription sont complètes et à jour, et devient définitive à réception du règlement.

Des possibilités d'exclusion provisoire ou définitive peuvent être décidées par le bureau de l'association en cas de mauvais comportements, violences auprès d'autrui, ou non-paiements des consommations.

Article 4 : Tarification (annoncée lors de l'Assemblée générale)

Pour 2022 :

Les tarifs sont révisés chaque début d'année civile sur proposition des membres du bureau, votés lors de l'assemblée générale.

Une adhésion à l'association est demandée annuellement après chaque AG et s'élève à 12€ pour un enfant, 15 pour deux et 18 pour trois enfants par année civile

La tarification dépend du quotient familial ainsi que du lieu d'habitation. Le tarif plancher étant de 11,00 € (aide de la commune et de la CAF incluses) et le tarif plafond de 22 €.

Mercredi :

Q. F	Matin sans repas	Matin avec repas	Après-midi avec repas	Après-midi sans repas	Journée complète
0 à 450	6 €	11 €	11 €	6 €	14 €
451 à 660	6.75 €	11.75 €	11.75 €	6.75 €	15.50 €
661 à 765	7.5 €	12.50 €	12.50 €	7.5 €	17 €
766 à 1000	8.75 €	13.75 €	13.75 €	8.75 €	19.50 €
Sup à 1001	10 €	15 €	15 €	10 €	22 €

Vous avez la possibilité de payer par virements, par chèques ou espèces.

Petites vacances : (février, avril, octobre, décembre)

Q.F	0 à 450	451 à 660	661 à 765	766 à 1000	Sup à 1001
Tarif	14.00€	15.50€	17.00€	19.50€	22.00€

Grandes vacances : (juillet, août)

	Journée centre		Journée centre		Journée centre
QF de 0 à 450		QF de 661 à 765		QF sup à 1001	
Extérieur	14,00 €	Extérieur	17,00 €	Extérieur	22,00 €
Replonges	11,00 €	Replonges	14,00 €	Replonges	19,00 €
Crottet	11,50 €	Crottet	14,50 €	Crottet	19,50 €
QF de 451 à 660		QF de 766 à 1000			
Extérieur	15,50 €	Extérieur	19,50 €		
Replonges	12,50 €	Replonges	16,00 €		
Crottet	13,00 €	Crottet	16,50 €		

Vous avez la possibilité de payer par chèques, chèques vacances ou espèces.

✧ Activités et sorties

Activités :

Une plaquette avec le thème des vacances et un programme d'activités détaillés est envoyée par e-mail aux familles avant chaque période de vacances scolaires. Ce programme est mis à disposition également sur la page Facebook de CAREL www.facebook.com/CAREL.Replonges et sur le site internet www.carel-replonges.fr.

Ce programme peut être amené à subir quelques modifications pour des raisons de météo, non-réception du matériel pédagogique ...

Les activités proposées correspondent au thème sélectionné pour la période, elles tournent autour d'activités manuelles, d'activités sportives, d'activités de découvertes et d'expériences, de promenades, de grands jeux, de chants et de danse.

Les sorties :

Une sortie est proposée par semaine ou un intervenant.

Il est demandé aux responsables légaux de bien respecter leurs engagements vis-à-vis des sorties et de bien respecter l'heure de départ afin de ne pas pénaliser d'autres enfants en cas de places limitées.

Un tee-shirt jaune CAREL vous sera offert et remis par enfant lors des inscriptions ou de l'accueil au centre le matin. Un sac à dos avec une gourde, un maillot de bain, une casquette ou un k-way en fonction des saisons, des vêtements de rechanges pour les petits, « doudou-sucette » sera préconisé pour ces journées.

Pendant le trajet :

- Les enfants sont assis et la ceinture est obligatoire.
- Il est interdit de déranger le chauffeur par des cris ou une agitation excessive.
- Les enfants ne doivent ni salir ni dégrader le car.
- Les enfants ne doivent pas manger dans le car.

Un nettoyage peut être demandé aux enfants si les précédentes règles n'ont pas été respectées. Il est demandé aux responsables légaux de bien indiquer dans le dossier d'inscription si l'enfant est susceptible d'être malade en transport collectif.

✧ Objets personnels

Les doudous et sucettes sont acceptés pendant les siestes et les moments de temps libre. Tous les autres jouets (cartes, billes...) ne sont pas interdits, mais en cas de disputes, l'objet sera confisqué et rendu en fin de journée. En vue de la situation sanitaire, nous demandons qu'ils ne soient pour le moment plus emportés dans le centre afin d'éviter le brassage des jouets maison/centre.

Pour la sécurité des enfants, les parents doivent veiller à ce qu'ils n'apportent pas d'objet dangereux dans le centre : objets coupants, briquets ...

Afin de garantir des temps d'activités agréables pour tous, il est interdit d'emmener et/ou d'utiliser des téléphones portables, des tablettes ou des ordinateurs lors de la journée.

L'enfant ne doit avoir sur lui aucun objet de valeur. L'organisation dégage toute sa responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol.

Les activités proposées aux enfants étant basées sur le jeu, il est conseillé aux familles de mettre à leur enfant une tenue vestimentaire adéquate, sauf cas particulier signalée par l'organisateur.

Article 5 : Hygiène et santé

Covid19 :

Nos locaux sont nettoyés et désinfectés deux fois par jour suite à la situation sanitaire Covid19 actuelle. Les jouets maternelles et primaires ne sont pas mélangés.

Toutes personnes majeures et les enfants de plus de 6 ans ont l'obligation de porter un masque à l'intérieur du centre de loisirs. Celui-ci peut être retiré en extérieur lorsque nous sommes dans une période verte ou orange selon les indications du gouvernement.

Une prise de température est conseillée, et le lavage de main au savon est obligatoire plusieurs fois par jour. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition pour les adultes.

Les parents doivent impérativement informer le plus rapidement possible le centre de loisirs en cas de test PCR positif ou de cas contact.

Maladies :

Les responsables légaux sont tenus d'informer les responsables de tout problème (médical ou autre) susceptible d'entraîner un comportement particulier de l'enfant ou de l'empêcher de pratiquer certaines activités.

L'accueil ne pourra pas accepter d'enfant malade, fiévreux. Les enfants ne doivent pas être atteints de maladies contagieuses susceptibles de nuire à la santé de leur camarade. Si l'équipe d'animation constatait la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux responsables légaux de traiter l'enfant dès son retour à la maison. Les responsables légaux sont tenus de venir chercher leur enfant en cas de maladie.

P.A.I :

Toutes maladies chroniques et notamment des allergies sont à signaler lors de l'inscription de l'enfant et feront l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

En cas de traitement médical, il est demandé à la famille d'éviter une prescription pendant les heures de présence au Centre de loisirs. Cependant, les traitements pourront être administrés au Centre de Loisirs exceptionnellement, sur présentation d'une ordonnance datée et signée et d'une autorisation écrite datée et signée. Les médicaments ne doivent pas être laissés à l'enfant, mais remis au responsable en personne.

Propreté :

Concernant les maternelles, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre avec l'accord du bureau. Nous serons conciliants sur les petits « accidents », mais le centre ne dispose pas de matériel de change pour les plus petits, et l'équipe d'animation n'est pas formée pour ce genre de cas.

Article 6 : Sécurité

Le bâtiment est agréé par la SDJES (service départemental de la jeunesse et des sports), de la PMI (protection maternelle et infantile) et est soumis à la commission des services d'incendie et de secours du département.

Les locaux et le matériel sont adaptés en fonction de l'âge des enfants. Les maternelles et primaires possèdent deux vestiaires et deux sanitaires chacun.

Des exercices d'évacuation d'incendie et d'alerte attentat sont planifiés plusieurs fois par an avec les enfants et un référent de la mairie. Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité et les instructions des animateurs.

L'affichage des numéros d'urgence est obligatoire et doit être visible pour tous.

Les portes doivent être fermées après chaque passage.

Des règles de vie sont établies tous les 4 mois avec les enfants afin de veiller au bon déroulement du centre de loisirs en toute sécurité physique, affective et morale.

Votre équipe CAREL

Date :22/09/2021

Signature :

Sabine CHEVALLIER,

Présidente de CAREL

